



Groupe d'opposition REUSSIR L'AVENIR ENSEMBLE

COMMUNIQUE DE PRESSE

AULNAY, le 27/04/2009

Le 27 avril 2009, devant le Conseil d'Etat, le rapporteur public a plaidé la confirmation de l'élection municipale d'Aulnay-sous-bois.

Malgré cet avis défavorable, rien n'est encore jugé.

Le jugement a été mis en délibéré et les Conseillers d'Etat doivent se prononcer sous quinzaine.

Nous gardons confiance dans la sagesse du Conseil d'Etat qui saura s'appuyer sur la jurisprudence actuelle pour décider avec justesse.